

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
LIFE NATURA 2000 DES BOUCHES DE BONIFACIO

Placé sous la présidence de Monsieur Patrice VERMEULEN, directeur régional de l'environnement, s'est tenue le 2 octobre 1998, la réunion du comité de pilotage du site LIFE NATURA 2000 des Bouches de Bonifacio.

Etaient présents :

- Monsieur BREDIN, office de l'environnement de la Corse,
- Madame CANCHEMI, office de l'environnement de la Corse,
- Monsieur CUCCHI, premier prud'homme des pêcheurs de Bonifacio,
- Madame CUCCHI, présidente de l'association ABCDE,
- Monsieur BONCHRISTIANI Gérard, président de la coordination de défense de l'environnement,
- Monsieur DICRISTO, comité régional des pêches,
- Madame JUDAIS BOLELLI, président de l'association des Amis du parc naturel régional de la Corse,
- Monsieur NOIROT, directeur départemental délégué des affaires maritimes,
- Monsieur MARTINETTI, délégué régional au tourisme,
- Madame REOCREUX, chargée de mission au secrétariat général pour les affaires de Corse,
- Madame GERONIMI, bureau du tourisme et de l'environnement, Préfecture de Corse du Sud.

Absents excusés :

- Monsieur LANTIERI, Maire de Bonifacio,
- Monsieur PANZANI, Directeur du Conservatoire de la réserve naturelle des Iles Lavezzi,
- Professeur MEINESZ
- Monsieur le Chef de station IFREMER,
- Monsieur TOISON, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, qui a fait connaître aux membres du comité de pilotage son avis favorable concernant le document d'objectifs,

Absents :

- Monsieur MARCANGELI, Président du conseil général de la Corse du Sud,
- Monsieur MODAT, Président de la chambre d'agriculture de la Corse du Sud,
- Monsieur GRAZIANI, Président de la fédération des chasseurs de la Corse du Sud,
- Monsieur FILIPPI, directeur du parc naturel régional de la Corse.



Monsieur VERMEULEN ouvre la séance à 14 h 30 en présentant les excuses de Monsieur le Préfet qui n'a pu, contrairement à son souhait, présider cette réunion.

Monsieur VERMEULEN explique en introduction, après avoir rappelé les différentes étapes de la procédure de Natura 2000, que le document d'objectif du site pilote Natura 2000 des Bouches de Bonifacio envoyé à l'ensemble des membres du comité de pilotage est un document préparatoire qui définit une méthodologie appliquée au site considéré.

Il passe ensuite la parole à Monsieur BREDIN et à Madame CANCHEMI de l'office de l'environnement de la Corse, maître d'ouvrage de l'opération, pour qu'ils exposent le document d'objectifs.

Celui-ci se présente comme un document d'analyse qui a affiné les périmètres des territoires concernés par Natura 2000 (zones 23, 24, 25 et marine) et qui arrête des lignes d'action.

Pendant, le document d'objectifs est bien un travail préparatoire à un futur plan de gestion dont la mise en oeuvre nécessitera de procéder à :

- la désignation des acteurs,
- la présentation des outils de concertation,
- la mobilisation des moyens financiers.

Monsieur VERMEULEN invite les membres du comité de pilotage à se prononcer sur le document d'objectifs en précisant à nouveau qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur des opérations de gestion.

S'agissant des moyens financiers, il précise que la mise en oeuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 devraient faire l'objet d'un financement inscrit dans le prochain contrat de plan Etat - Région et le futur document unique de programmation des fonds structurels européens.

Il indique également que les documents d'objectifs de nature contractuelle seront opposables de par la loi de transcription en droit interne de la directive « Habitats » actuellement en cours de préparation.

Répondant à une question sur la validité et l'intérêt de cette réunion dès lors que la mairie de Bonifacio et l'association pour la gestion de la réserve naturelle des Iles Lavezzi et Cerbicale n'y participent pas, ce que regrette l'ensemble des membres présents du comité de pilotage, Monsieur VERMEULEN précise que le comité, tel que constitué ce jour, est parfaitement habilité à se prononcer et que cette réunion, prévue depuis le mois de février dernier, devait se tenir afin de rendre compte des travaux réalisés à la fois aux membres du comité et aux cofinanceurs de l'opération, notamment la Commission des Communautés Européennes.

A l'issue des débats, le comité de pilotage décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

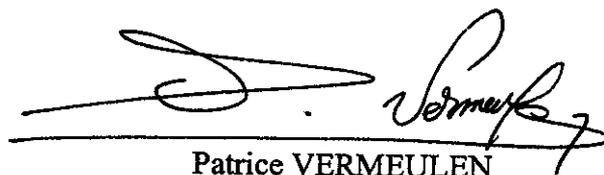
- de valider le document d'objectif du site pilote Natura 2000 des Bouches de Bonifacio,
- de poursuivre le travail entrepris afin d'aboutir à un plan de gestion associant le maximum de partenaires,
- de se pérenniser dans sa formation actuelle afin de continuer à suivre cette opération.

La commune de Bonifacio sera à nouveau interrogée sur les suites qu'elle entend réserver à cette action dont elle a été partie prenante depuis l'origine.

A l'issue de cette consultation, l'ensemble des pièces du dossier sera adressé par le préfet pour approbation au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ce qui permettra d'engager la phase de réalisation du plan de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 16 h 30.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
Président de séance



Patrice VERMEULEN